

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-06

LOCATION DES VEHICULES DE FONCTION DU CONSEIL GENERAL DEVOLUTION DU MARCHÉ

Le 17 septembre dernier, le marché relatif à la location en longue durée des véhicules de fonction du Conseil Général est arrivé à son terme.

Un appel d'offres a donc été lancé le 26 juin 2006 afin de conclure un nouveau marché ; les caractéristiques principales de cette consultation sont les suivantes :

- Appel d'offres ouvert européen,
- Marché fractionné à bons de commande comportant les montants annuels suivants :
 - Montant minimum : 120 000 €HT
 - Montant maximum : 180 000 €HT
- Date limite de remise des offres : 17 août 2006,
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

Sur les sept entreprises ayant retiré un dossier de consultation, à savoir : Dexia LLD, Société Macard, Someda, ALD Automotive, S.A Midi Auto, Lease Plan France et Sotral, une seule, la Société Sotral, a présenté une offre recevable examinée par la Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du 21 août 2006.

A l'issue de l'analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 octobre 2006, et a décidé de retenir l'offre de la Société Sotral, cette offre étant conforme aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- le critère « assistance technique » (60 %),
- et le critère « prix » (40%).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Département :

- le marché à intervenir avec la Société Sotral pour la location des véhicules de fonction du Conseil Général, aux conditions ci-dessus exposées.
- toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-06

**LOCATION DES VEHICULES DE FONCTION DU
CONSEIL GENERAL
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché à intervenir avec la Société Sotral pour la location des véhicules de fonction du Conseil Général selon les critères suivants énoncés dans le règlement de consultation :
 - le critère « assistance technique » (60 %),
 - et le critère « prix » (40%) ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes à la passation du marché et les bordereaux supplémentaires de prix.

Pour l'adoption : 6 voix

Avis contraire : 1 voix

Abstention : néant

Adopté.

Explication de vote :

Monsieur Bonhomme a voté contre cette délibération, considérant qu'il n'y a pas eu, selon lui, de mise en concurrence effective ; qu'en conséquence, il y avait lieu de retirer le dossier et de procéder à une nouvelle consultation.

Le Président,